

Rapport d'activité 2020



Syndicat du Bassin de l'Ouche

40, avenue du Drapeau
21000 DIJON
www.ouche.fr

Avec le soutien financier de :

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



Photos page de garde :

- Ruisseau de Commarin à Montoillot, affluent de la Vandenesse, argiles affleurantes, mai 2020
- L'Ouche en aval de Fleurey, ancienne zone de remous du glaciaire de Velars, septembre 2020

SOMMAIRE

POINT CLIMAT	5
LA GOUVERNANCE	7
LES ACTIONS	8
L'entretien de la végétation	8
Les travaux urgents.....	10
La restauration des milieux et des continuités.....	11
Les suivis hydrométriques	18
LA CLE DE L'OUCHE	19
Les avis de la CLE	20
Le tableau de bord du SAGE	20
Les prélèvements	22
PLANIFICATION	23
Le Contrat de travaux Ouche 2019-2020	23
Le projet de Contrat de rivière Ouche 2022-2024	26
LE RAPPORT FINANCIER	29
CONCLUSION	30

Abréviations :

CLE : Commission Locale de l'Eau

EPCI à FP : Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre

GEMAPI : Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Introduction

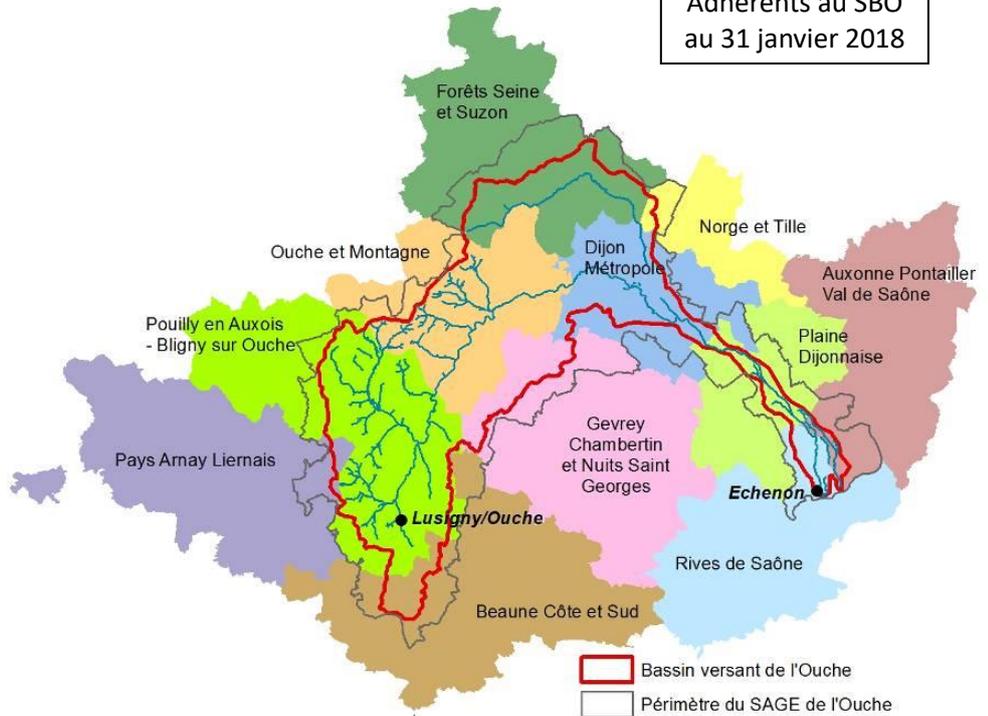
Le SBO, Syndicat du Bassin de l'Ouche présente son rapport d'activité 2020

Le syndicat du bassin de l'Ouche est un syndicat mixte de bassin versant financé par ses adhérents (représentés ci-contre) qui lui ont transféré leur compétence de gestion des milieux aquatiques. Ainsi adhérent au syndicat 11 EPCI et 7 communes.

Le syndicat est présidé par Jean-Patrick MASSON.

Il est maître d'ouvrage des études et travaux de renaturation et d'entretien en rivière. Il est également chargé de l'animation de la *Commission Locale de l'Eau* qui porte les politiques de l'eau telles que le SAGE et le Contrat de Bassin Ouche à l'échelle de 127 communes.

Adhérents au SBO
au 31 janvier 2018



La Commission locale de l'eau est composée des acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire. Elle a un rôle de « parlement local de l'eau » c'est-à-dire qu'elle donne des avis sur les dossiers d'autorisations / déclarations au titre de la loi sur l'eau et du SAGE, et elle suit la réalisation des actions prévues au contrat de bassin.

Le fonctionnement administratif et technique du SBO est assuré par trois personnes :
Laure BEJOT – Directrice
Pascal VIART – Animateur du SAGE et de la CLE de l'Ouche, et chargé des travaux d'entretien
Lisa LARGERON – Animatrice du Contrat de Bassin



Bassin versant : 916 km²
350 km de rivière
Moyens humains : 3 agents
Population représentée : 268 300 habitants

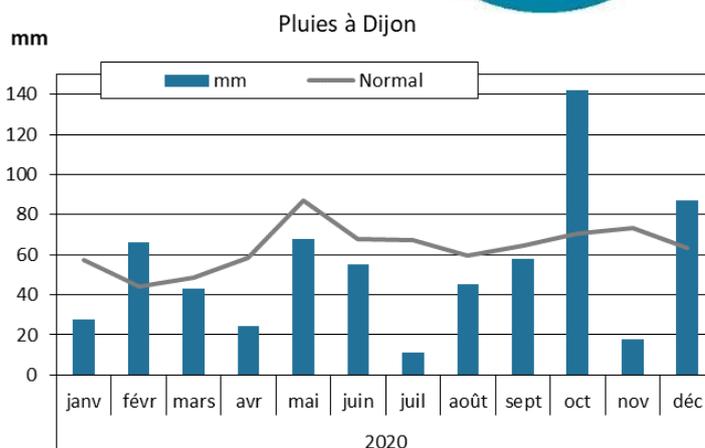
Le Président, Jean-Patrick MASSON

Point climat

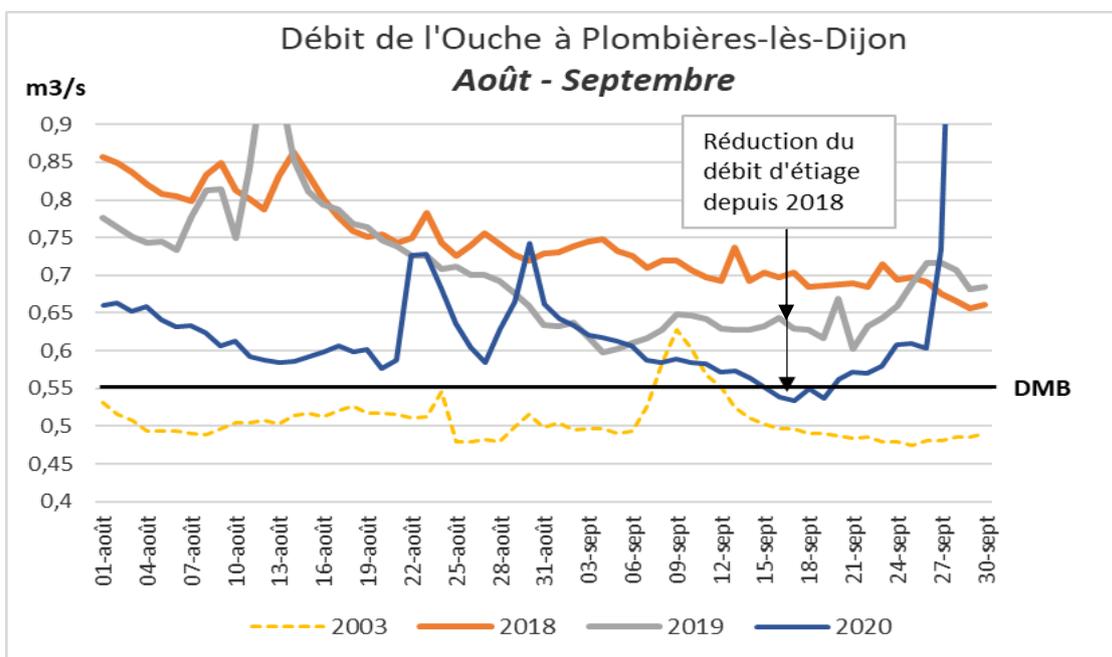
2020 a été marquée par un étiage particulièrement sévère en raison d'une pluviométrie déficitaire (645,5 mm contre une normale de 760,5 mm calculée entre 1981 et 2010) qui a conduit à l'observation des assècs des cours d'eau du bassin versant.

Un débit de l'Ouche de plus en plus bas en fin d'été.

Station météorologique de Dijon	Pluies (mm) Normale = 760 mm
2003	515
2015	572
2016	835
2017	623
2018	791
2019	604
2020	645

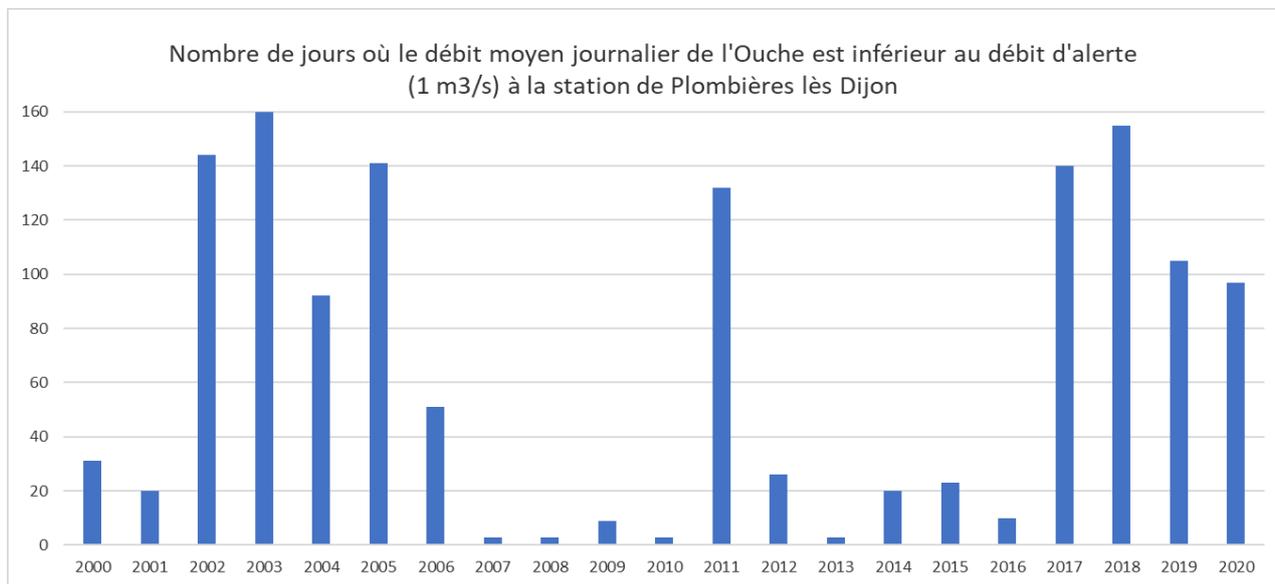


Sans atteindre le niveau d'étiage de 2003 (ci-dessous en pointillés jaune) qui était nettement inférieur au débit minimum biologique (600 l/s), le niveau d'étiage de l'Ouche à Plombières-lès-Dijon en septembre 2020 s'est stabilisé à un niveau inférieur à 2018 et 2019.



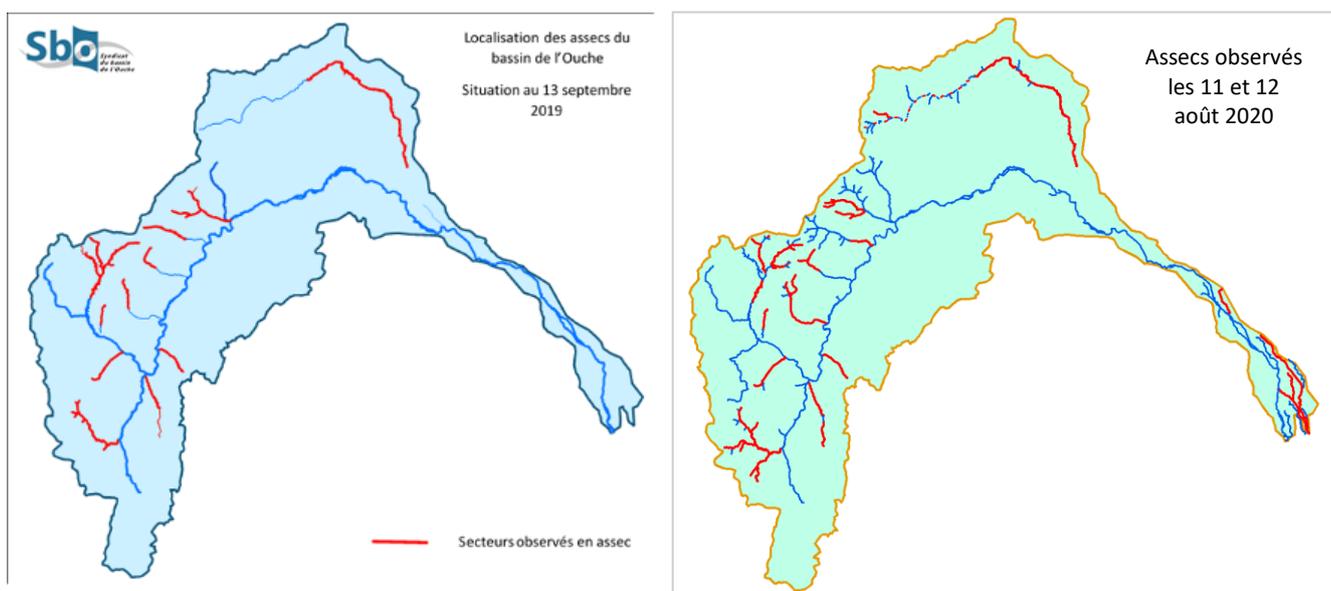
Durée des étiages

En été 2020, le débit de l'Ouche à Plombières a été inférieur au seuil d'alerte ($1\text{m}^3/\text{s}$) dès fin mai, puis de juillet à septembre avec des pluies nettement inférieures à la normale en avril et juillet. Le nombre de jours concernés, 97 jours, est cependant en baisse par rapport à 2017, 2018 et 2019 grâce aux précipitations du mois d'octobre qui ont permis de rétablir la situation.



Les affluents asséchés en septembre 2019 et août 2020

Les résultats des observations annuelles (2019 et 2020) apportent des éléments de connaissance importants sur le comportement des cours d'eau et les diverses influences extérieures.



Les observations permettent notamment d'identifier la vulnérabilité des secteurs hébergeant des espèces protégées, telles que l'écrevisse à pieds blancs, vulnérable aux assecs.

Les arrêtés de restriction d'usage

Les arrêtés de restriction d'usage ont été pris sur l'Ouche amont en juin puis à partir du 7 août 2020. Pour la première fois depuis 2012, le **seuil d'alerte renforcée** a été franchi à la mi-août, mais pour une courte période.

Sur l'Ouche aval, le seuil d'alerte renforcé a été franchi début août, et comme l'année dernière, sans passer par le seuil d'alerte.

BV 9 : Ouche amont, Suzon et Vandenesse							
Année	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							

BV 9bis : Ouche aval (à partir de la confluence avec le Suzon)							
Année	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							

m ³ /s		Plombières	Trouhans
seuil alerte		1	1,2
seuil alerte renforcée		0,6	1
seuil crise		0,5	0,9

La gouvernance

Les conseils syndicaux

Le conseil syndical du SBO s'est réuni aux dates suivantes :

- le **24 janvier 2020** : compte de gestion et compte administratif 2019, budget primitif 2020
- le **18 septembre 2020** : élections du Président, des vice-présidents, désignation des membres du bureau et autres désignations
- le **9 décembre 2020** : orientation des actions à mener en 2021 avec présentation du projet de contrat de rivière 2022-2024

Le Bureau

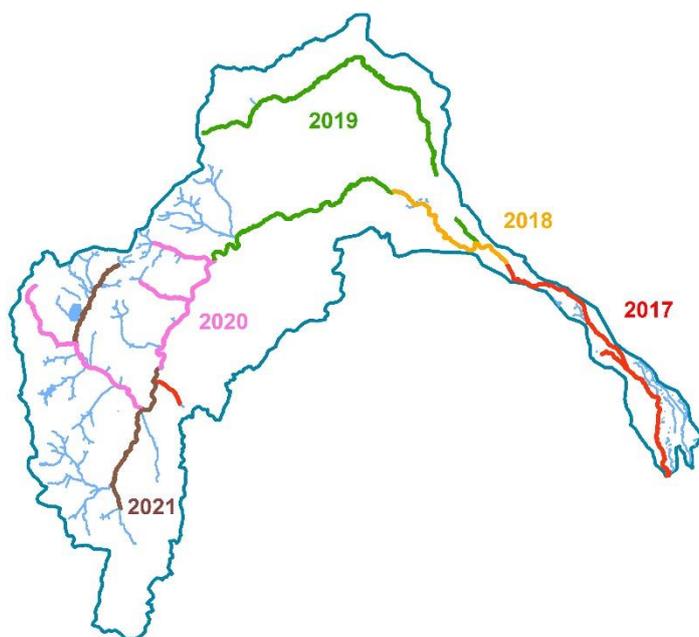
Le Bureau du SBO s'est réuni :

- le **19 mai 2020** en visioconférence, pour décider de la suite à donner au projet de Varanges et sur l'opportunité d'engager la 5^{ème} et dernière tranche d'entretien du programme devant se terminer en 2020.
- les **3 décembre 2020** et **7 janvier 2021**, pour la présentation et validation des orientations du projet de Contrat de milieu 2022-2024.

Les actions

L'entretien de la végétation

Le programme se réfère à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du 19 septembre 2016. Initialement prévus sur les années 2016 à 2020, les travaux n'ont pu commencer qu'en 2017.



4^{ème} et 5^{ème} tranches

L'Ouche et ses affluents en amont de Gissey

Le programme initial 2020, 4^{ème} tranche, couvrait l'Ouche entre La Bussière-sur-Ouche et Gissey-sur-Ouche, la Vandenesse en totalité ainsi que la Sirène entre Agey et Remilly-en-Montagne.

Suite au confinement et à l'impossibilité de réinstaller la CLE, il a été décidé de lancer la 5^{ème} et dernière tranche, permettant ainsi de rattraper le retard pris en début de programme. Cette 5^{ème} tranche couvrant l'Ouche en amont de La Bussière-sur-Ouche et le ruisseau de Commarin (indiqués en 2021 ci-contre).

	4^{ème} tranche	5^{ème} tranche
	Attribué à l'entreprise ILEO-ETR Bourgogne et réalisé de septembre à novembre 2020	Attribué à ROSSI Espace Vert SARL et réalisé octobre 2020 à mars 2021
Longueur traitée	29,3 km de rivière	27,3 km de rivières
Abattages	90 arbres de moins de 20 cm de diamètre 106 arbres de moins de 50 cm de diamètre 35 arbres de moins de 1m de diamètre	165 arbres de moins de 20 cm de diamètre 141 arbres de moins de 50 cm de diamètre 50 arbres de moins de 1m de diamètre 8 arbres de diamètre de plus de 1m
Mise en têtard d'arbres de rives	110	11
Emondage	/	2
Elagage de branches basses et sélection dans les cépées	6 ml	50 ml
Retraits d'embâcles	44 m3	66,5 m3
Scarification d'atterrissement	/	/
Coût des travaux	29 918,40 € TTC	51 472,80 € TTC
	81 391,20 € TTC financés à hauteur de 30% par l'Agence de l'Eau	

Les produits de coupes qui ne sont pas conservés par les riverains sont broyés sur place pour la 4^{ème} tranche et pris en charge par une entreprise spécialisée pour les valoriser en plaquettes alimentant les chaufferies biomasse de la métropole dijonnaise pour la 5^{ème} tranche.



Chêne tombé en aval de Bligny-sur-Ouche



Frêne atteint de chalarose

Déroulement des travaux et suivis de chantiers :

Pour chaque tranche de travaux, une réunion hebdomadaire s'est tenue pour faire le point sur les accès, les relations avec les riverains, les adaptations nécessaires suite à des changements ponctuels (évolution d'un embâcle, chute d'un arbre, sujet dépérissant qui semble repartir...).

Un courrier circulaire a été adressé à chaque propriétaire pour l'informer du passage de l'entreprise, la nature des travaux et sollicitant sa position quant à la destination des produits de coupes (conservation ou destruction).

Tous les riverains, tant sur l'Ouche que sur la Vandenesse, ont été facilitateurs de la réalisation des travaux. L'ensemble des acteurs a été satisfait tant des travaux que des relations avec les équipes.

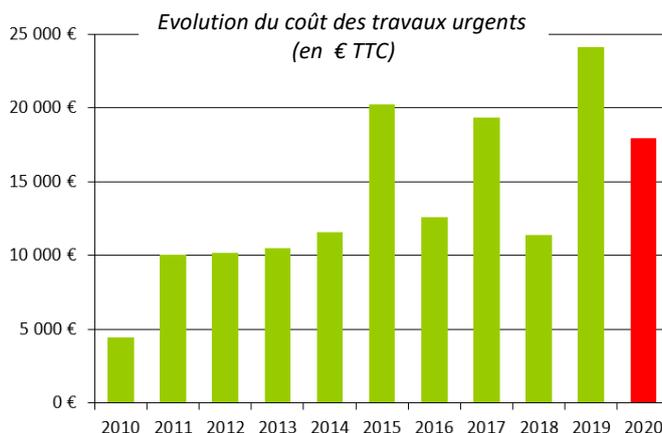
A noter que la période du 1^{er} septembre à la mi-novembre a été propice avec des conditions climatiques favorables et des niveaux d'eau bas.

Les travaux urgents

Le poste « travaux urgents » traite toutes les opérations de rétablissement du libre écoulement des eaux en dehors du programme pluriannuel d'entretien. Ce poste permet d'intervenir de façon réactive et ponctuelle dès lors que des désordres sont signalés ou observés. La majorité des opérations consistent à dégager et évacuer des arbres cassés ou tombés suite à des événements particuliers (crue, coup de vent), voire simplement parce que le sujet a atteint un point de déséquilibre et son enracinement est insuffisant pour le maintenir.

Les interventions sont réalisées sur l'ensemble du réseau hydrographique à l'exception des ponts départementaux (compétence Conseil Départemental) des rivières canalisées (Suzon entre le boulevard Gallieni et la place Roger Salengro).

En 2020, des enlèvements d'embâcles et abattages ont été réalisés sur les communes de Lusigny-sur-Ouche, Fleurey-sur-Ouche, Velars-sur-Ouche, Messigny-et Vantoux, Plombières-lès-Dijon, Dijon, Longvic, Fauverney et Trouhans par les entreprises Défis 21, Magnin TP, ILEO, Chenot, Rossi et ETR.



Coût des travaux : 17 953 € TTC
Non subventionnés



Saule, à l'étang royal de Longvic



Saule, arboretum de Longvic